

**Axe 5** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

**Sous-axe 5.1** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée

**Groupe thématique** : Urbanisme

**Action 37** : Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier

## CONTEXTE

Le label EcoQuartier permet d'encourager, d'accompagner et de valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables. La prise en compte explicite des « milieux humides » dans son référentiel permettra de privilégier les projets des collectivités qui en valorisent les multiples fonctions, et qui en font un atout pour concevoir la ville de demain.

## OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

L'objectif de cette action est de mieux prendre en compte les milieux humides dans les écoQuartiers, et en particulier dans le référentiel du label mis en place par le ministère en charge de l'urbanisme et du logement. Il s'agit d'enrichir l'actuelle grille EcoQuartier sur les engagements 19 et 20 qui portent respectivement sur la gestion de l'eau et sur la prise en compte de la biodiversité.

Cette action comprend plusieurs étapes :

- Analyse des dossiers de la base de données LOAD et rédaction d'une fiche présentant la démarche générale de prise en compte des milieux humides dans les ÉcoQuartiers (notamment ceux labellisés).
- Proposition d'une première évolution du référentiel à partir de cette fiche, des enseignements sur les EcoQuartiers (étude CEREMA octobre 2015), et des retours des méthodes d'évaluations des engagements 19 et 20 ; le questionnaire est-il complet ? Quels indicateurs auraient pu être proposés (à connecter au travail sur l'évaluation des engagements 19 et 20). Il s'agit de valoriser aussi l'expertise acquise du CEREMA sur ce champ.
- Choix de 3 à 5 projets d'ÉcoQuartiers labellisés à partir du recoupement de l'étude eau et de l'étude biodiversité ; il s'agit de retenir des projets dans lesquels la problématique des milieux humides est importante, en choisissant une variété de situation types à définir (proximité d'un espace naturel humide remarquable, bassins paysagers, noues, ouverture d'un ru, travail sur berges...).
- Approfondissement via l'étude de terrain de ces ÉcoQuartiers labellisés en analysant notamment les difficultés pour intégrer la préservation des milieux humides dans les projets, les pratiques innovantes (question des coûts, de la disponibilité des compétences pour concevoir, mettre en œuvre, et gérer les innovations, de la sensibilisation et de la participation citoyenne requise pour que les ouvrages ou milieux recréés soient appropriés et respectés...).
- Proposition consolidée d'évolution du Référentiel sur la base de ces retours d'expériences.

**SPECIFICITES OUTRE-MER**

- Pas de spécificité Outre-mer

**VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)**

- A compléter

**PILOTE(S) ET PARTENAIRES**

**Pilote**

DHUP et Cerema

**Partenaires**

DEB

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE**

RAS

**PLAN DE FINANCEMENT**

Financement MLETR

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS**

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Analyse des projets de la base de données LOAD et rédaction d'une fiche sur l'intégration des milieux humides dans les écoquartiers	Fait	
2016	Finalisation de la fiche sur la prise en compte des milieux humides dans les écoquartiers	Fait	Publication de la fiche en juillet 2017.
2017	Approfondissement via l'étude de terrain de 3 à 4 ÉcoQuartiers Recommandations pour l'évolution du Référentiel	Fait	Rapport validé par la DHUP fin 2017

**OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT**

L'action a conduit à l'établissement d'une fiche relative à l'intégration des milieux humides dans les ÉcoQuartiers. Des analyses complémentaires programmées en 2017, ont permis de produire un rapport pour définir des recommandations pouvant être intégrées à la refonte envisagée du référentiel Écoquartier (rapport transmis à la DHUP le 22/08/2017)

**« POUR ALLER PLUS LOIN » :****PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**

Fiche :

Rapport :



*Nature en ville*

## Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement

### Le cas des ÉcoQuartiers

*Cette fiche a vocation à mieux appréhender et intégrer les milieux humides dans le processus d'une opération d'aménagement. Elle s'appuie sur des retours d'expériences de visites de sites et d'analyses de dossiers ÉcoQuartiers*

Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement urbain répond à des besoins multiples : satisfaire une population en attente de nature, préserver la biodiversité, protéger des inondations, améliorer la qualité de l'eau. S'engager dans cette démarche, c'est entrer de plein pied dans l'urbanisme de demain, s'attacher à valoriser les richesses naturelles et à faire respirer son territoire.

En application de ces principes, la présente fiche sensibilise les collectivités, les maîtres d'ouvrages et les aménageurs, auxquels elle est destinée, à l'intérêt d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement. Elle donne plus spécifiquement des repères pour prendre en compte ces milieux dans les ÉcoQuartiers.

La préservation, la valorisation ou la création de milieux humides dans les projets d'ÉcoQuartiers répondent à des impératifs écologiques et à des défis urbains spécifiques. Après une présentation de ces enjeux, le document s'oriente vers une description des aménagements possibles suivant des objectifs multiples : amélioration du cadre de vie, préservation de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, prévention des inondations. La présente fiche ne traite pas des questions de santé.

Une bonne intégration des milieux humides dans l'aménagement d'un ÉcoQuartier passe par une prise en compte des spécificités de ces milieux à chaque étape du projet. La fiche présente ainsi des retours d'expériences sur la manière dont peut être assurée cette insertion dans les études préalables, la conception, les travaux et l'entretien du site.

La présente fiche contribue directement au respect de la charte ÉcoQuartier. Elle s'inscrit également dans la Stratégie Nationale « Nature en ville » et dans le plan national d'actions en faveur des milieux humides.



Fiche n° 02 - juillet 2017

Collection | **Connaissances**

<http://www.certu-catalogue.fr/nature-en-ville-fiche-n-1-la-nature-comme-element-du-projet-d-amenagement-urbain.html>



### Rapport d'analyse sur une meilleure prise en compte des milieux humides dans le référentiel EcoQuartier (action 37 du 3<sup>ème</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides)

août 2017



Eco-Village des Noës (Val-de-Reuil) © photo Cerema Ouest



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES